



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Site Internet national : www.snpespjj-fsu.org

Facebook : <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>

Twitter : <https://twitter.com/snpespjj>

Région Ile de France

Adresse Mail : snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

ADJOINT-E ADMINISTRATIF-VE A LA PJJ :

***Augmentation de la charge travail, absence de reconnaissance statutaire,
pression de tous ordres***

.. ON VAUT MIEUX QUE CA !

***Réunion syndicale des adjoints et adjointes
administratifs-ves de la PJJ de l'Ile de France***

***le JEUDI 26 JANVIER 2017 de 14H à 17H dans les locaux de
l'UEAJ Fontaine au Roi, salle du bas***

25 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris Métro / Goncourt ou République

Une réunion rassemblant des adjoints-es administratifs-ves s'est tenue le 6 décembre dans les locaux du SNPES-PJJ/FSU. Le constat a été fait collectivement du glissement des tâches qui se traduit souvent par un alourdissement de la charge de travail et un quotidien professionnel dégradé. Ce constat varie selon les lieux d'exercice et le positionnement du RUE ou du DS. **Par contre, quelque soit le service, toutes les participantes ont insisté sur le manque de reconnaissance statutaire et salariale.**

Un des secrétaires nationaux du SNPES-PJJ/FSU a fait le point de l'état des discussions au niveau de la fonction publique sur l'évolution du dossier du corps des adjoints administratifs ainsi que sur les conséquences du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Vous trouverez ci-joint le dernier tract d'information du SNPES-PJJ/FSU sur l'application de PPCR. Le moins que l'on puisse dire c'est que les gains salariaux sont minimes.

A été aussi évoqué le projet de création de postes de secrétaires administratifs à la PJJ, qui devrait permettre plus de possibilités d'avancement en catégorie B. Mais l'administration ne donne pas plus de précisions sur le nombre et les lieux d'affectation (un-e SA par STEMOM ? Sur quelle base se fera le passage d'adjoint-e à SA ? Quelle fonction dans les STEMOM par rapport aux adjoints-es ?).

Il a été décidé de tenir une nouvelle réunion le JEUDI 26 JANVIER 2017 à 14h afin de continuer les débats et de voir comment sur la région, nous pouvons porter les revendications des adjoint-es administratifs-ves, notamment auprès de la DIR.

Cette réunion est ouverte à tous-tes les adjoints-es administratifs-ves de l'Ile de France, syndiqués-es et non syndiqués-es.

Vous pouvez nous demander une autorisation spéciale d'absence qui vous permettra d'assister à cette réunion en envoyant un mail à : snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

Votre supérieur hiérarchique ne peut s'y opposer sans pour nécessité absolue de service dûment motivée.